

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE**

Objet : STE AZURCONNECT- Aiguillage, tirage et raccordement fibre optique en souterrain et en aérien à l'aide d'engins mobiles- intervention sur l'ensemble de la commune.

Le Maire de la Commune d'Ensùès la Redonne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales articles L 2212-1 à L 2215-4

Vu la demande de la Société AZURCONNECT

Vu le Code de la voirie routière articles L 115-1 à 116-8 et L 141-2 à L 141-12, R 115-1 à R 116-2 et R 141-22

Considérant que pour travailler dans de bonnes conditions de sécurité et pour le bon déroulement des travaux d'aiguillage, tirage et raccordement fibre optique en souterrain et en aérien à l'aide d'engins mobile sur l'ensemble de la commune, il est nécessaire de réglementer le stationnement dans les zones d'intervention situées sur l'ensemble de la commune.

ARRETE DE PROLONGATION

Article 1 L'arrêté N° 2024.126 du 22 Octobre 2024 est prolongé jusqu'au 05 décembre 2026 ✓

Article 2 Le stationnement sera interdit dans les zones d'intervention. Les interventions pourront intervenir du lundi au samedi inclus.

En aucun cas la route ne sera barrée et aucune ouverture de chaussée n'est autorisée.

Article 3 La chaussée pourra être empiétée sur 1 mètre environ sur les zones concernées. Si besoin est, elle sera alternée durant la durée du chantier. Elle se fera par feux alternés ou manuellement.

Article 4 La Société AZUR CONNECT sera chargée de la mise en place et de la maintenance de la signalisation temporaire nécessaire à l'exécution du présent arrêté.

Article 5 Responsabilité des usagers : Les usagers devront se conformer strictement à la signalisation en place ainsi qu'aux instructions qui pourraient leur être données, sur place, par les agents chargés du service d'ordre.

Article 6 Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, la Police Municipale, la Métropole Aix Marseille Provence, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Ensùès la Redonne, le 19 Novembre 2025

Le Maire,
Michel ILLAC

